



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

SMEP-1D

Service Mutualisé de l'Enseignement Privé du 1^{er} degré

Privas, le 28 juin 2023

Affaire suivie par :

Gestion collective

Tél : 04 26 53 80 49

04 26 53 80 48

04 26 53 80 63

Mél : smep-1d@ac-grenoble.fr

18 place André Malraux

CS 10627

07006 PRIVAS Cedex

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'Education nationale de l'Ardèche

à

Mesdames et Messieurs les lauréats du concours de
professeur des écoles de l'enseignement privé
Session 2023

Ouverture au public :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12 h

et de 13h30 à 17h

le vendredi

de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 16h

Objet : Installation et prise en charge administrative et financière des professeurs des écoles stagiaires de l'enseignement privé – rentrée 2023.

Vous êtes nommé(e) professeur des écoles stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2023 dans un des départements de l'académie de Grenoble.

Afin de procéder à votre prise en charge administrative et financière dans les meilleurs délais, je vous demande de bien vouloir nous retourner les documents suivants :

- **La fiche d'identification**, dûment complétée et accompagnée des justificatifs éventuels ;
Si vous avez déjà travaillé au sein de l'Education nationale, précisez bien votre NUMEN sur la fiche.
- **Un original de votre relevé d'identité bancaire** ou postal à vos nom et prénom ;
- **Une photocopie de votre carte Vitale recto verso** : assurez-vous qu'elle soit bien lisible ;
- **Une photocopie de votre carte d'identité recto verso** : assurez-vous qu'elle soit bien lisible ;
- **Copie du diplôme de MASTER 2** (ou attestation de réussite si vous n'êtes pas encore en possession de votre diplôme), ou équivalent ;
- Pour les personnels ayant des enfants : **La demande de supplément familial** de traitement (SFT) accompagnée des justificatifs nécessaires indiqués dans le document.

Où trouver les documents à compléter ?

La fiche d'identification et, le cas échéant, la demande de SFT, doivent être téléchargées sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche via le lien suivant :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/enseignants-1er-degre-privé-academie-de-grenoble-121798>

Rubrique Espace des personnels

puis Enseignants 1^{er} degré privé / puis Professeurs des écoles stagiaires Rentrée 2023

Où envoyer les documents ?

L'ensemble de ce dossier est à envoyer dès maintenant et au plus tard le 20 juillet 2023 à :

DSDEN de l'Ardèche
Service mutualisé de l'enseignement privé 1^{er} degré (SMEP-1D)
18, place André Malraux
CS 10627
07006 Privas CEDEX

Seul un dossier complet garantit une bonne prise en charge administrative et financière.

Je vous remercie de bien vouloir faire les démarches nécessaires afin de pouvoir transmettre l'ensemble de ces documents à mes services dans les délais indiqués.

**L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'Education nationale de l'Ardèche**

Pour le Directeur académique
et par autorisation
le chef de service SMEP-1D
Pascale RIOU



Thierry AUMAGE